

02 fév 2018 -15:38

Appartient à Conseil des ministres du 2 février 2018

Plans d'investissement 2018-2020 et plans stratégiques d'investissement 2018-2031 de la SNCB et d'Infrabel

Sur proposition du ministre chargé de la Société nationale des chemins de fer belges François Bellot, le Conseil des ministres a marqué son accord de principe sur les plans pluriannuels d'investissement 2018-2020 et les plans stratégiques pluriannuels d'investissement 2018-2031 de la SNCB et d'Infrabel.

Le plan pluriannuel d'investissement 2018-2020 de la SNCB est marqué par la volonté d'assurer le déploiement du système européen de contrôle des trains (ETCS) en assurant le remplacement du matériel roulant non adaptable au nouveau système de signalisation. La mise en oeuvre des nouvelles voitures M7 vise aussi à fournir une réponse à la croissance du nombre de voyageurs, aux problèmes de capacité du réseau, à la demande d'un confort moderne de la part des voyageurs, au remplacement de matériel arrivé en bout de vie et à la nécessité de réduire le taux d'immobilisation du matériel. De plus, la SNCB acquerra des locomotives quadri-courant pour pouvoir continuer à assurer les dessertes transfrontalières. Elle assurera aussi les nécessaires modernisations et grandes révisions du matériel arrivé à mi-vie.

Le programme d'investissement de la SNCB vise également à améliorer la sécurité et l'accueil des voyageurs notamment des personnes à mobilité réduite au travers du rehaussement de quais en coordination avec les travaux d'Infrabel et la pose d'engins facilitant l'accès aux quais. Une augmentation des parkings pour voiture et vélos est également prévue.

Le plan pluriannuel d'investissement d'Infrabel est composé de trois axes stratégiques :

- l'axe Safety, caractérisé par l'importance des dépenses d'équipement du réseau en ETCS auxquelles il faut ajouter les programmes de concentration des cabines (objectif 31 cabines) et le New Traffic Management (objectif 10 cabines), indispensables à la finalisation du master plan ETCS. La diminution de ces investissements est annonciatrice de la fin de ces chantiers
- l'axe Punctuality & Safety, pour lequel les investissements en maintien de capacité repassent au-dessus de la barre des 500 millions d'euros à partir de 2020
- l'axe Capacity, pour lequel les investissements continuent à régresser. Mais, le PSPI est appelé à prendre le relais pour ce qui concerne les extensions de capacité. Dans le PPI, les investissements en question concernent exclusivement des chantiers déjà lancés (By-pass Mechelen, L50A, gare de Gand St Pierre, Port de Zeebruges...) et des programmes continus

Dans leurs PPI, les deux sociétés ont chacune respecté la clé régionale d'investissement de 60 % en Flandre et 40 % en Wallonie, conformément à leur contrat de gestion.

Les plan stratégiques pluriannuels d'investissement 2018-2031 des deux sociétés permettent d'achever les travaux du RER, de réaliser un ensemble d'investissements ferroviaires stratégiques eu égard aux priorités sur le territoire des Régions (financement exclusivement fédéral), de réaliser un ensemble d'investissements liés à des projets prioritaires régionaux (financement fédéral et régional) et de rencontrer certains besoins apparus lors du processus d'harmonisation des PPI.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

François Bellot, ministre de la Mobilité, chargé de skeyes et
de la Société nationale des chemins de fer belges
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
Belgique
+32 2 238 28 00
<https://bellot.belgium.be>

Melisa Blot
Porte-parole
+32 471 44 92 49
melisa.blot@bellot.fed.be

Jasper Pillen
Porte-parole
+32 472 78 89 17
jasper.pillen@bellot.fed.be